

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mlle MASLOUHI  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD  
**Membres excusés** : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - M. BOUHELIER - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. PERRON - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. JAPIOT - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - Mme THYEBALU - Mme VANDRIESSE  
**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Centre de loisirs des Bourroches du Comité d'Etablissement Régional de la SNCF - Accueil extrascolaire d'enfants - Convention à passer entre la Ville et la structure**

Mademoiselle Maslouhi, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Projet Educatif Local, les partenaires éducatifs du quartier des Bourroches avaient fait le constat d'une inadaptation des modes d'accueil extrascolaires pour les enfants du quartier, au regard des besoins des familles.

La Ville avait signé une convention avec le Comité d'Etablissement Régional de la SNCF, pour l'accueil d'enfants dijonnais ou non dijonnais dans le centre de loisirs de cet organisme, implanté sur le stade des Bourroches, dans un cadre agréable, spacieux et bien équipé, capable d'accueillir jusqu' à 250 enfants.

Après deux ans d'expérimentation, il apparaît que cette solution répond aux besoins des habitants puisque cette structure a réalisé 1 164 journées "enfant" en 2004 et 2 589 en 2005. La prévision pour L'année 2006 est de 7 435 journées "enfant".

Dans ces conditions, il est proposé de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec le Comité d'Etablissement Régional de la SNCF, gestionnaire du centre de loisirs des Bourroches pour poursuivre le travail engagé.

La relation financière entre les parties serait basée sur une participation de la Ville au prorata du nombre de journées réalisées pour les enfants non ressortissants du CER SNCF. Celle-ci serait fixée à 30 € par journée pour l'année 2006. La Ville encaisserait les participations des familles dont les enfants ne sont pas des ressortissants du CERSNCF. La durée de la convention serait de trois ans et prendrait effet à compter du 1er juillet 2006.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider la passation d'une convention entre la Ville et le Comité d'Etablissement Régional de la SNCF pour l'accueil extrascolaire d'enfants au centre de loisirs des Bourroches de cet organisme ;
- approuver le projet de convention à passer entre les parties et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte nécessaire à son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**